

RCS : MELUN  
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00515  
Numéro SIREN : 819 174 640  
Nom ou dénomination : 2.L.M.

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 4311

4311

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2021

Page 1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies  
Annexe du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 L.M Néant  \*

Adresse de l'entreprise 1 RUE DU MOULIN 77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Numéro SIRET \* 8 1 9 1 7 4 6 4 0 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
<b>ACTIF</b>		Brut <b>1</b>	Amortissements - Provisions <b>2</b>	Net <b>3</b>	Net <b>4</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	<b>010</b>	<b>012</b>		
	Autres *	<b>014</b>	<b>016</b>		
	Immobilisations corporelles *	<b>028</b>	<b>030</b>		
	Immobilisations financières * (1)	<b>040</b>	<b>042</b>	200 000	200 000
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	200 000	200 000
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	<b>050</b>	<b>052</b>		
	Marchandises *	<b>060</b>	<b>062</b>		
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>064</b>	<b>066</b>		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	<b>068</b>	<b>070</b>		
	Autres * (3)	<b>072</b>	<b>074</b>	2 515	200
	Valeurs mobilières de placement	<b>080</b>	<b>082</b>		
	Disponibilités	<b>084</b>	<b>086</b>	19 932	8 371
	Charges constatées d'avance *	<b>092</b>	<b>094</b>		
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	22 447
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	222 447	208 571

		<b>PASSIF</b>		Exercice N NET <b>1</b>	Exercice N-1 NET <b>2</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	<b>120</b>		2 000	2 000	
	Ecart de réévaluation	<b>124</b>				
	Réserve légale	<b>126</b>		200	200	
	Réserves réglementées*	<b>130</b>				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <b>131</b> )	<b>132</b>				
	Report à nouveau	<b>134</b>		75 274	51 410	
	Résultat de l'exercice	<b>136</b>		26 996	23 864	
	Provisions réglementées	<b>140</b>				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		104 470	77 474
		Provisions pour risques et charges <b>Total II</b>	<b>154</b>			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	<b>156</b>		84 284	97 906	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	<b>164</b>				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	<b>166</b>		2 040	1 200	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <b>169</b> 27 428 )	<b>172</b>		31 652	31 990	
	Produits constatés d'avance	<b>174</b>				
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		117 976	131 097
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		222 447	208 571	

<b>RENOUVOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<b>193</b>		(4) Dont dettes à plus d'un an	<b>195</b>
	(2) Dont créances à plus d'un an	<b>197</b>		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	<b>182</b>
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<b>199</b>		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	<b>184</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

gdf/Quarta

**2** **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFIP N° 2033-B 2021**

Page 2

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 LLM

Néant | \* |

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le										
		13	1	2	2	0	2	0	13	1	2	2	0	1	9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209															
	Production vendue { biens services * }	215															
		217					35 000						32 083				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																
	Production immobilisée *																
	Subventions d'exploitation reçues																
	Autres produits														0		
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>															32 084	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																
	Variation de stock (marchandises) *																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)															1 140	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )	243														96	
	Rémunérations du personnel *																
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																
	Dotations aux amortissements *																
	Dotations aux provisions																
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259															
	260																
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>															1 235		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>															30 848		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																
	Produits exceptionnels (IV)																
	Charges financières (V)																
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347															
		348															
	Impôts sur les bénéfices * (VII)															4 211	
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>															23 864	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																
	Provisions non déductibles *																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)															4 764	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247															
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option															251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249															
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (43 sexies)	986				Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987			Zones de restructuration de la défense (44 décies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					342	
	Divers (44 quaterdecies)	345				Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser (BID) (art. 44 septdecies)	992		
																	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																993
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																352	
Déficits antérieurs reportables : * .....																356	
																360	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

gdf/Onadta

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 L.M

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	200 000	482		484		486	200 000		200 000	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>200 000</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>200 000</b>		<b>200 000</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 2 L.M Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	--	-----

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380						
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374					7 000	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					146	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

**5**

Désignation de l'entreprise : SAS 2 L.M		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *
			023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Pour les entreprises soumises au régime des entreprises de moins de 50 salariés, les lignes 022, 023, 024, 026, 160, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Page 6

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 9 1 7 4 6 4 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 L.M

ADRESSE (voie) 1 RUE DU MOULIN LA BASSE ROCHE

CODE POSTAL 77670 VILLE VERNOU LA CELLE SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MILANO Prénom(s) MARCO

Nom marital % de détention 57.50 Nb de parts ou actions 115

Naissance : Date 301172 N° Département 77 Commune MONTEREAU Pays

Adresse : N° Voie RUE DU VIEUX MOULIN DE LA

Code postal 77670 Commune VERNOU LA CELLE SUR SEINE Pays

Titre (2) M Nom patronymique LO GRASSO Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 42.50 Nb de parts ou actions 85

Naissance : Date 120371 N° Département 69 Commune LYON Pays

Adresse : N° Voie ALLEE DES 100 ARPENTS

Code postal 77720 Commune MORMANT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**SAS 2.L.M**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 1, Rue du Vieux Moulin**  
**77670 – VERNOU LA CELLE SUR SEINE**  
**RCS 819 174 640 RCS Melun**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2021**

---

L'an deux mille vingt et un  
Le 30 Juin à 18 heures,

Les associés de la 2.L.M, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MILANO Marco, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés.
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2020.
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- ✚ Rapport de gestion du Président,
- ✚ Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 et quitus au Président,
- ✚ Approbation des charges non déductibles,
- ✚ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✚ Questions diverses,
- ✚ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole : le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code (dépenses somptuaires), qui s'élèvent à un montant global de 0 Euros.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 26 996.37 Euros au compte « Report à nouveau » pour la somme de 26 996.37 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**SAS 2.L.M**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 1, Rue du Vieux Moulin**  
**77670 – VERNOU LA CELLE SUR SEINE**  
**RCS 819 174 640 RCS Melun**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2021**

**PROPOSITION D’AFFECTATION**  
**DU RESULTAT**

---

L’Assemblée Générale approuve le projet d’affectation du résultat de l’exercice clos le 31 Décembre 2020 proposé par la gérance dans son rapport.

En conséquence, elle décide d’affecter le résultat faisant apparaître un bénéfice de 26 996.37 Euros comme suit :

- Report à nouveau	26 996.37 Euros
--------------------	-----------------

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l’assemblée Générale des associés en date du 30 Juin 2021.

LA PRESIDENCE

